

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO — FRANCE — ALGERIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.

**DIRECTION et RÉDACTION :**

au Ministère d'État

**ADMINISTRATION :**

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

**INSERTIONS :**

Annonces : 0 fr. 75 la ligne.

Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

**SOMMAIRE.****MAISON SOUVERAINE :**

*Déjeuner offert à la Préfecture des Alpes-Maritimes en l'honneur de S. A. S. le Prince Souverain.*  
*Déjeuner offert en l'honneur des Membres du Corps Judiciaire.*  
*Déjeuner offert en l'honneur des Autorités des Alpes-Maritimes.*  
*Déjeuner offert en l'honneur des Membres du Clergé.*  
*Visite de S. A. S. le Prince Pierre aux Ecoles primaires de garçons.*

**PARTIE OFFICIELLE :**

*Ordonnance Souveraine nommant un Délégué à la Commission Internationale permanente du Congrès de Navigation.*  
*Ordonnance Souveraine accordant l'exequatur à un Consul.*  
*Ordonnance Souveraine portant nomination d'un Conseiller technique financier.*  
*Ordonnance Souveraine portant nomination d'un Conseiller de Gouvernement honoraire.*  
*Ordonnance Souveraine portant nomination d'un Conseiller de Gouvernement pour les Finances.*

**MAISON DE S. A. S. LE PRINCE**

*Lettre de S. Em. le Cardinal Secrétaire d'Etat de S. S. Pie XI à M. Labande, Conservateur des Archives du Palais.*

**CONSEIL NATIONAL :**

*Procès-verbal des Elections du 18 avril 1926.*

**AVIS ET COMMUNIQUÉS :**

*Retrait des bons de monnaie de 1 fr., 0,50 et 0,25.*

**ÉCHOS ET NOUVELLES :**

*Exposition de l'Ecole de Dessin.*  
*Société de Conférences. — Les Tendances de la psychologie contemporaine, par M. Laporte.*  
*Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.*

**LA VIE ARTISTIQUE :**

*Au Concert Moderne.*

**MAISON SOUVERAINE**

M. le Préfet des Alpes-Maritimes et M<sup>me</sup> Benedetti ont donné jeudi, à la Préfecture, un déjeuner en l'honneur de S. A. S. le Prince Louis II.

Y assistaient, avec LL. AA. SS. la Princesse Héréditaire et le Prince Pierre : M<sup>me</sup> Darvari, Prince Isaac Khan Monfakhan, Baron et Baronne Lazzaroni, M. Jean de Bonnefon, Comte et Comtesse Gautier-Vignal, M<sup>me</sup> Salles-Eiffel, Marquise Menabrea, Comte et Comtesse Costantini, Prince et Princesse Scherbatoff, M<sup>me</sup> Virginie Hériot, M<sup>me</sup> André Granet, Général Roubert, M<sup>lle</sup> Elise Benedetti, M<sup>lle</sup> Andrée Benedetti, M. Tony Benedetti,

S. A. S. le Prince Souverain, aidé de LL. AA. SS. la Princesse Héréditaire et le Prince Pierre, recevait samedi à déjeuner : M. le Duc et M<sup>me</sup> la Duchesse de Richelieu ; M. le Comte et M<sup>me</sup> la Comtesse de La Rochefoucauld ; M. le Secrétaire d'Etat Roussel, Directeur des Services Judiciaires ; M. R. Audibert, premier Président de la Cour d'Appel ; M. Allain, Procureur Général ; M. Maurel, Vice-Président de la Cour d'Appel ; M. Trinquier, membre du Tribunal Suprême et du Conseil de Révision judiciaire ;

MM. Paul de Villeneuve, Lucien de Castro et de Monseignat, Conseillers à la Cour d'Appel ; le Conseiller privé Fuhrmeister, Chef du Cabinet Civil ; le Docteur Louët, premier Médecin ; M. Bord de Pierrefitte, Chambellan de S. A. S. le Prince Souverain.

S. A. S. le Prince Souverain, aidé de LL. AA. SS. la Princesse Héréditaire et le Prince Pierre, a reçu à déjeuner lundi : M. le Duc et M<sup>me</sup> la Duchesse de Richelieu ; M. le Comte et M<sup>me</sup> la Comtesse de La Rochefoucauld ; M. le Préfet des Alpes-Maritimes, M<sup>me</sup> et M<sup>lle</sup> Benedetti ; S. Exc. M. Piette, Ministre d'Etat ; M. le Général Commandant le Groupe Fortifié des Alpes-Maritimes et M<sup>me</sup> la Baronne de Tinan ; M. le Général Pellegrin, Commandant l'Infanterie divisionnaire de la 29<sup>e</sup> division ; M. Allis ; M. le Conseiller privé Ad. Fuhrmeister, Chef du Cabinet Civil ; M. le Général Roubert, premier Aide de camp ; M. Bord de Pierrefitte, Chambellan ; M. le Docteur Louët, premier Médecin.

S. A. S. le Prince Souverain, aidé de LL. AA. SS. la Princesse Héréditaire et le Prince Pierre, recevait mardi à déjeuner : le Comte et la Comtesse G. de La Rochefoucauld ; S. G. M<sup>gr</sup> Clément, Evêque de Monaco ; M<sup>gr</sup> Perruchot, Vicaire Général ; MM. les Chanoines Accica, Curé de Saint-Charles ; Delpech, Curé de la Cathédrale ; Carli, Curé de Saint-Martin ; Retz, Curé de Sainte-Dévote ; le R. P. de Waubert de Genlis, Supérieur des Pères du Saint-Esprit ; M. le Conseiller Privé Ad. Fuhrmeister, Chef du Cabinet Civil ; M. Bord de Pierrefitte, Chambellan de S. A. S. le Prince Souverain ; M. le Docteur Louët, premier Médecin.

S. A. S. le Prince Pierre qu'accompagnait M. Bord de Pierrefitte, Chambellan du Prince Souverain, a visité, mardi matin, les écoles primaires de garçons de Monaco-Ville et de la Condamine.

Son Altesse Sérénissime S'est tout d'abord rendue, à neuf heures et quart, aux Ecoles de la place de la Visitation où Elle a été reçue par M. P. de Villeneuve, Inspecteur des Ecoles, et le T. C. F., Directeur.

S. A. S. le Prince Pierre a tout particulièrement visité deux classes du Cours Supérieur. Puis Il S'est rendu dans le préau très heureusement décoré pour la circonstance, où une respectueuse manifestation avait été préparée en Son honneur, en présence de tous les professeurs et élèves de l'école.

A l'arrivée de Son Altesse Sérénissime, un

chœur d'élèves a chanté l'*Hymne Monégasque* et l'*Hymne de la Jeunesse Catholique*, puis un compliment a été récité par un jeune écolier.

Un charmant programme de chant et de déclamation s'est terminé par une nouvelle exécution des Hymnes.

En Se retirant, vers dix heures, S. A. S. le Prince Pierre a daigné accorder deux jours de congé, dont un a été fixé au lendemain.

De l'établissement de la place de la Visitation, S. A. S. le Prince Pierre S'est rendu aux écoles primaires de garçons du quartier de la Colle qu'Il a visitées également avec un bienveillant intérêt, en accordant aussi un congé exceptionnel.

**PARTIE OFFICIELLE****ORDONNANCES SOUVERAINES**

N° 443.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. l'Ingénieur en Chef Ferréol Butavand, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics, Conseiller d'Etat, est nommé Délégué de Notre Principauté à la Commission Internationale permanente des Congrès de Navigation.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le quatorze avril mil neuf cent vingt-six.

LOUIS.

Par le Prince :

Le Secrétaire d'Etat,  
FR. ROUSSEL.

N° 444.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la Commission, en date du 6 février 1926, par laquelle Sa Majesté la Reine des Pays-Bas a nommé M. le Jonkheer J.-Æ.-A. Van Panhuys, Son Consul dans Notre Principauté.

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. le Jonkheer J.-Æ.-A. Van Panhuys est autorisé à exercer les fonctions de Consul des Pays-Bas dans Notre Principauté et

il est ordonné à Nos Autorités administratives et judiciaires de le reconnaître en la dite qualité.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Directeur du Service des Relations Extérieures et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le quatorze avril mil neuf cent vingt-six.

LOUIS.

Par le Prince :  
Le Secrétaire d'Etat,  
FR. ROUSSEL.

N° 445.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. Joseph Palmaro, Conseiller de Gouvernement pour les Finances, est nommé Conseiller technique financier, chargé de missions. Il exercera à ce titre les fonctions d'Inspecteur Général des Finances.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le quinze avril mil neuf cent vingt-six.

LOUIS.

Par le Prince :  
Le Secrétaire d'Etat,  
FR. ROUSSEL.

N° 446.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu le rapport de Notre Ministre d'Etat ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. Joseph Palmaro, Conseiller technique financier, est nommé Conseiller de Gouvernement honoraire.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le quinze avril mil neuf cent vingt-six.

LOUIS.

Par le Prince :  
Le Secrétaire d'Etat,  
FR. ROUSSEL.

N° 447.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu le rapport de Notre Ministre d'Etat ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. Louis Bellando de Castro, Conseiller National, Président de la Commission des finances, est nommé Conseiller de Gouver-

nement pour les Finances, en remplacement de M. Joseph Palmaro, appelé, sur sa demande, à d'autres fonctions, et nommé Conseiller de Gouvernement honoraire.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le quinze avril mil neuf cent vingt-six.

Par le Prince :  
Le Secrétaire d'Etat,  
FR. ROUSSEL.

LOUIS.

### MAISON DE S. A. S. LE PRINCE

M. L.-H. Labande, l'éminent Conservateur des Archives du Palais de S. A. S. le Prince, a fait paraître cette année un ouvrage sur « Le Palais des Papes et les Monuments d'Avignon au XIV<sup>e</sup> siècle », auquel il a consacré plusieurs années de recherches et qui était achevé depuis 1922.

Ayant fait parvenir, en hommage, ce savant travail à S. S. Pie XI, M. L.-H. Labande a reçu de S. Em. le Cardinal Secrétaire d'Etat la lettre suivante qui a été communiquée au *Journal de Monaco*, d'ordre de S. A. S. le Prince, et que nous sommes particulièrement heureux de reproduire :

Dal Vaticano, 14 aprile 1926.

Monsieur,

Les deux volumes « Le Palais des Papes et les Monuments d'Avignon au XIV<sup>e</sup> siècle », que vous avez fait parvenir au Saint Père par l'intermédiaire de Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque de Monaco, ont été agréés avec une particulière bienveillance par le Souverain Pontife et je suis heureux d'être l'interprète de la reconnaissance de Sa Sainteté pour ce filial hommage.

J'y ajoute les paternelles félicitations du Souverain Pontife pour la publication de ces importants ouvrages qui témoignent de votre belle culture dans le domaine de l'histoire et des arts.

Persuadé que vous trouverez dans la Bénédiction Apostolique que j'ai le plaisir de vous transmettre un témoignage encore plus apprécié de la bienveillante gratitude du Saint Père, je profite de l'occasion pour vous donner, Monsieur, l'assurance de mon respectueux dévouement.

P. Card. GASPARRI.

### CONSEIL NATIONAL

#### Procès-verbal des élections du 18 avril 1926

L'an mil neuf cent vingt-six, le dix-huit avril, à neuf heures du matin, le Collège Electoral s'est réuni à la Mairie de Monaco pour l'élection des douze membres du Conseil National.

Les délégués et suppléants, convoqués par M. Audibert Raoul, Premier Président de la Cour d'Appel, désigné par ordonnance du deux avril mil neuf cent vingt-six, se sont présentés au nombre de trente-neuf, savoir : neuf délégués et trois suppléants désignés par le Conseil Communal et vingt et un délégués et six suppléants élus par le Suffrage universel.

A neuf heures, M. le Président déclare la séance ouverte et appel nominal a été fait des délégués.

Le Président a invité MM. Louis Neri, né le vingt et un juin mil huit cent cinquante-deux, et Victor Frolla, né le vingt-neuf novembre mil neuf cent deux, à constituer avec lui le Bureau comme étant, M. Neri, le plus âgé et M. Frolla, le plus jeune des délégués présents.

Aucune observation n'ayant été faite, le Bureau a nommé pour secrétaire M. François Chiabaut, Secrétaire de la Mairie.

A neuf heures et demie, le scrutin a été ouvert et les délégués ont remis au Président leur bulletin de vote sous enveloppe fermée.

A neuf heures quarante-cinq, tous les délégués ayant voté, il a été procédé au dépouillement après que le nombre de bulletins a été constaté régulier.

Ont obtenu :

MM. Settimo Auguste .....	26 voix.
Crovetto Joseph .....	22 —
Bernasconi Charles .....	21 —
Bonafède Victor .....	21 —
Fontana Michel .....	21 —
Marquet Eugène .....	21 —
Marquet Henri .....	21 —
Aureglia Constant .....	18 —
Bonaventure Félix .....	17 —
Crovetto Henri .....	17 —
Boeri Etienne .....	16 —
Fautrier Etienne .....	17 —

MM. Orecchia, 7 ; Docteur Marsan, 6 ; Rapaire Georges, 3 ; Sategna, 3 ; Aureglia Louis, 2 ; Médecin Joseph, 2 ; Jioffredy Pierre, 1 ; Notari, 1 ; Médecin Charles, 1 ; Cioco Paul, 1 ; Docteur Simon, 1.

MM. Settimo Auguste, Crovetto Joseph, Bernasconi Charles, Bonafède Victor, Fontana Michel, Marquet Eugène, Marquet Henri, Aureglia Constant, Bonaventure Félix, Crovetto Henri, Fautrier Etienne, Boeri Etienne, ayant obtenu la majorité des suffrages prévus par la loi, sont proclamés élus.

Aucune observation n'ayant été faite, tous les bulletins ayant été constatés réguliers ont été détruits conformément à la loi.

Le Président a déclaré la séance terminée et ont signé :

R. AUDIBERT.

L. NERI.

V. FROLLA.

F. CHIABAUT.

### AVIS & COMMUNIQUÉS

Il est rappelé que les bons de monnaie de 1 franc, 0 fr. 50 et 0 fr. 25, émis par le Trésor de la Principauté le 20 mars 1920, cesseront d'avoir cours à compter du 1<sup>er</sup> mai 1926.

Jusqu'au 30 avril courant, les porteurs de ces billets pourront en obtenir le remboursement à la Caisse de la Trésorerie Générale.

### ÉCHOS & NOUVELLES

Les nombreux élèves sortis de l'Ecole de Dessin de la Principauté ont fondé récemment une Association amicale, dont l'œuvre de propagande et de vulgarisation tend à créer un mouvement artistique et à encourager la formation d'artistes et d'artisans.

La jeune Association vient de manifester son activité, en organisant une Exposition des œuvres des Elèves et anciens Elèves dans les locaux de l'Ecole, place de la Visitation.

Cette Exposition placée sous le Haut Patronage de S. A. S. le Prince Souverain et de LL. AA. SS. la Princesse Héritière et le Prince Pierre, a été inaugurée dimanche matin à 10 heures et demie.

S. A. S. le Prince Souverain a daigné Se faire représenter par le Général Roubert, Son premier Aide de camp. Le Général a été reçu par le Professeur Colombo, par M. Léardi, Président, et par les Membres du Conseil d'Administration de l'Association.

S. Exc. le Ministre d'Etat, M. Eugène Marquet, Président du Conseil National et de nombreuses personnalités officielles assistaient à la cérémonie. M. le Com<sup>e</sup> Pittalis, Consul d'Italie, empêché,

s'était fait représenter par le Lieutenant Perotti, attaché au Consulat.

Les visiteurs se sont montrés vivement intéressés par les œuvres exposées, dont le nombre et la qualité prouvent l'excellence de l'enseignement donné par le distingué professeur Colombo. On a particulièrement remarqué les envois signés: Girard, Ciampi, Mathis, E. Clérissi, Ravarino, R. Chiavassa, L. Parodi, H. Labella, Molinario, E. Bellini, F. Agliardi, D. Verrando, M. Momège, Giangiacomi et C. Ballério.

#### SOCIÉTÉ DE CONFÉRENCES

Le succès obtenu par les conférences de MM. Pécher et Laporte, les deux dernières de la saison, nous a démontré qu'on ne s'improvise pas conférencier et que, pour captiver un public mondain, rien ne vaut l'habitude de retenir l'attention d'un auditoire turbulent d'écoliers ou d'étudiants. Lorsque, comme ceux-là, les universitaires sont dégagés de tout pédantisme et de ce pédantisme double où la peur de paraître pédants pousse les professeurs pour femmes du monde, ils sont des causeurs incomparables. La probité professionnelle qui ne leur permet de parler que des choses qu'ils connaissent parfaitement, l'excellence de leur méthode, l'ordre et la clarté qu'ils mettent naturellement dans leurs pensées et dans leurs discours, enfin la facilité et la sûreté d'élocution auxquelles une habitude journalière les amène, donnent à l'auditeur une satisfaction intellectuelle, une sensation de sécurité qui le livrent tout entier à son guide.

Le conférencier qui occupait le fauteuil, samedi dernier, n'est pas un inconnu à Monaco. Il a enseigné la philosophie au Lycée avant d'être appelé à la chaire de l'Université de Caen d'abord, puis à celle de Nancy qu'il a quittée récemment pour la Sorbonne où il est le suppléant de M. Bréhier. Cette rapide élévation prouve l'exceptionnel mérite de l'enseignement de M. Laporte auquel la Société des Conférences était heureuse de rendre hommage, en même temps qu'à l'établissement où il a professé pendant plusieurs années.

Ce sont ces sentiments que M. Labande, Président de la Société, a exprimé en termes excellents, en présentant le conférencier au nombreux public qu'avait attiré sa réputation.

M. Laporte s'était assigné la tâche ardue d'exposer à une assemblée inégalement préparée à ces spéculations, les *tendances de la psychologie contemporaine*. Tout le monde, en l'entendant, a pu se croire philosophe ou, plus exactement, psychologue, tant son exposé a été clair, tant il y a mis d'agrément et parfois d'enjouement, tant il montrait d'aisance à se mouvoir et à entraîner le public à sa suite parmi les abstractions et les subtilités de l'analyse.

On ne peut tenter de donner, en quelques lignes, un résumé de cette substantielle causerie qui, trop courte au gré de l'auditoire, a duré plus d'une heure. En retracer les grandes lignes ne saurait en faire comprendre ni le charme, ni l'intérêt.

Dans un tableau magistral, M. Laporte a résumé le mouvement de la psychologie depuis un demi-siècle environ. Il l'a fait voir se détachant de la métaphysique, répudiant les problèmes d'essence et essayant de se constituer en science exacte. Il a montré l'observateur constamment ramené au seuil de la claire conscience et s'efforçant de pénétrer dans les ténèbres de l'inconscient. L'école de Charcot et de ses élèves de la Salpêtrière institue une méthode d'observation et d'expérimentation cliniques dont les résultats sont battus en brèche par Babinski, Dupré et leurs disciples. Plus la psychologie progresse, plus elle se heurte à l'inconscient et moins elle peut l'expliquer.

La dernière tentative a été celle de Freud, dont le succès a été considérable en Amérique et en Angleterre et qui a été d'abord accueillie avec réserve en Allemagne et surtout en France. Pour Freud, l'inconscient est constitué par deux instincts qui agis-

sent en sens contraire: l'instinct de conservation renforcé par les influences sociales et l'instinct sexuel ou *libido*. Le premier agit comme un frein vis-à-vis du second. D'où des sentiments refoulés qui se font jour tantôt de façon violente, tantôt d'une manière détournée et, pour ainsi dire, symbolique.

S'il est vrai que l'auteur du système a parfois apporté une ingéniosité excessive à en étendre l'application, il n'en reste pas moins qu'une introspection pénétrante et sincère y reconnaît une bonne part de vérité, et la science française semble se montrer moins sévère à son égard. Le reproche le plus sérieux qu'on puisse lui faire est de calquer l'inconscient sur le conscient et, par conséquent, comme disait Aristote à propos de Platon, de ne pas expliquer les choses, mais de les doubler.

Cette fois encore, la psychologie rencontre l'inconscient et se trouve hors d'état de l'expliquer. « L'homme passe l'homme », a dit Pascal. La seule attitude qui convienne au psychologue est celle de l'observateur.

C'est sur ce conseil de scientifique prudence que M. Laporte a terminé sa conférence au milieu des bravos unanimes de l'assemblée.

A ces applaudissements, S. A. S. le Prince Pierre a bien voulu joindre Ses félicitations personnelles et exprimer au savant professeur tout l'intérêt avec lequel Il avait suivi ses développements.

Le Tribunal Correctionnel, dans ses audiences des 6 et 13 avril 1926, a prononcé les jugements suivants :

G. P.-J.-L., peintre, né le 23 septembre 1900, à Monaco, y demeurant. — Infraction à un arrêté d'expulsion : 48 heures de prison et 16 francs d'amende.

B. J., hôtelier, né le 6 janvier 1902, à Tourrettes-Levens (Alpes-Maritimes), demeurant à Nice. — Infraction à la législation sur les automobiles : 25 francs d'amende.

V. M.-J.-C., sans profession, né le 7 mai 1888, à Valenciennes (Nord), demeurant à Paris. — Emission frauduleuse de chèque sans provision : un mois de prison et 100 francs d'amende.

S. A.-F., ou s'étant dit tel, né le 5 mai 1889, à Udine (Italie), sans domicile connu. — Emission frauduleuse de chèque sans provision : deux ans de prison et 100 francs d'amende (par défaut).

I. T., sans profession, né le 11 avril 1892, à Tipton-Cross, comté de Hants (Angleterre), demeurant à Monte-Carlo. — Outrage public à la pudeur et rébellion : deux mois de prison et 200 francs d'amende.

1° P. A., avocat, né le 13 décembre 1893, à Milan (Italie), y demeurant ; 2° M. V., épouse S., sans profession, née le 9 mars 1895, à Rome, demeurant à Milan (Italie). — Infraction à la législation sur les automobiles : deux amendes de 100 francs à chacun (par défaut).

M. V., épouse S., sans profession, née le 9 mars 1895, à Rome, demeurant à Milan (Italie). — Infraction à la législation sur les automobiles : 100 francs d'amende (par défaut).

## LA VIE ARTISTIQUE

### AU CONCERT MODERNE

Pour la reprise des Concerts Modernes, interrompus pendant la saison d'Opéra, M. Léon Jehin s'était assuré le concours de deux virtuoses éminents : M<sup>me</sup> Cazes Novello, pianiste, et M. Umberto Benedetti, violoncelliste de l'Orchestre de Monte-Carlo, soliste de S. A. S. le Prince.

M<sup>me</sup> Cazes Novello, un magnifique premier prix de Paris, élève de Delaborde, qu'on entendait pour la première fois aux Concerts de Monte-Carlo, avait

déjà été applaudie aux séances de musique de chambre, organisées par M. L. Abbiate, ainsi que dans de nombreux concerts à Paris et en province. Elle a exécuté le *Poème symphonique*, de G. Pierné, écrit en 1901, joué une première fois, ici, en 1919 et qu'on n'avait plus eu, depuis, l'occasion de réentendre. C'est une très belle composition d'une parfaite venue, d'une magnifique écriture, d'une architecture remarquablement équilibrée, d'une émotion intense, digne des immortels vers de Hugo qui l'ont inspirée :

Ceux qui pieusement sont morts pour la Patrie...

M<sup>me</sup> Cazes Novello a donné à cette œuvre une grande et pure interprétation : elle est la pianiste rêvée pour de telles productions ; la noblesse et la puissance de son jeu, qui sait, quand il le faut, s'allier à la grâce et à la douceur, convenaient parfaitement à la traduction de ce magnifique Poème qui compte parmi les plus belles pages pour piano et orchestre.

En soliste, M<sup>me</sup> Cazes Novello nous a fait entendre le 3<sup>e</sup> *Nocturne*, de Ropartz, pièce d'une mélancolie profonde, le pittoresque *Petit Ane Blanc*, de J. Ibert, une *Mazurka*, de Saint-Saëns et la célèbre pièce de Liszt : *Dans les bois*. M<sup>me</sup> Cazes Novello a joué ces quatre pièces d'une couleur si différente, avec une sûreté impeccable et une justesse d'expression au-dessus de tout éloge. C'est vraiment la pianiste complète, exécutante impeccable, musicienne d'une rare intelligence et d'une exquise sensibilité ; le public et l'orchestre lui firent le plus mérité des succès.

M. Umberto Benedetti, dont l'éloge n'est plus à faire, mais qu'on ne se lasse jamais d'entendre et d'acclamer, avait exécuté à la perfection les *Variations symphoniques*, de Beollmann, et trois petites pièces de Saint-Saëns, Beethoven et Cupis de Camargo, écrites pour violoncelle et piano, orchestrées par M. Léon Jehin. Il fut l'objet d'une enthousiaste ovation et dut jouer en bis le *Menuet* de Beethoven.

Le programme comportait en outre l'émouvant *Prélude de Messidor*, deux pièces, récentes si non modernes, de Sinigaglia, et une amusante *Gitana*, de V. Lebrecht. Pour finir la célèbre Marche du *Tannhauser*, fut magistralement enlevée par l'admirable orchestre de Monte-Carlo conduit par l'incomparable chef qu'est M. Léon Jehin.

Intérim.

### Cession de Fonds de Commerce

(Première Insertion.)

Suivant acte sous seing privé, en date à Monaco, du 1<sup>er</sup> avril 1926, enregistré le 12 avril 1926,

M. Marcelin DESCHAMPS, restaurateur, demeurant à Monte-Carlo, avenue des Citronniers, Sporting-Bar-Restaurant, a cédé à M. et M<sup>me</sup> Joseph BADINO, demeurant ensemble à Nice, 7, rue de la Terrasse,

Le fonds de commerce de Brasserie qu'il exploitait à Monte-Carlo, avenue des Citronniers, et connu sous le nom de *Sporting-Bar-Restaurant*.

Les créanciers de M. Deschamps, s'il en existe, sont invités à faire opposition, dans les délais légaux, entre les mains de M<sup>e</sup> Soccà, huissier, 3, avenue de la Gare, dépositaire des fonds.

### AGENCE LORENZI

26, boulevard du Nord, Monte Carlo.

### Cession de Fonds de Commerce

(Deuxième Insertion.)

Suivant acte sous seing privé, en date à Monaco du 22 mars 1926, enregistré, M. André BETTINI a vendu à M<sup>lle</sup> PÉLISSIER, le fonds de commerce de Maroquinerie qu'il exploitait, 31, boulevard des Moulins.

Opposition, s'il y a lieu, dans les délais légaux, à l'Agence Lorenzi.

Agence V.-F. CURSI  
29, boulevard du Nord, Monte-Carlo

**Cession de Fonds de Commerce**  
(Deuxième Insertion.)

Suivant acte sous seing privé, en date à Monaco du 30 mars 1926, enregistré, M. Prosper CONIGLIO, logeur en garni, demeurant, 1, rue des Oliviers, à Monte-Carlo, a cédé à M. Louis LEMOINE, ancien commerçant, demeurant, 35, rue Grimaldi, villa Marinette, à Monaco, le fonds de commerce de chambres meublées, dénommé *Villa Devred*, qu'il exploitait au n° 1 de la rue des Oliviers, à Monte-Carlo.

Avis est donné aux créanciers de M. Prosper Coniglio, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la vente dans le délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion, au domicile à cet effet, élu par les parties, à l'Agence V.-F. Cursi, sous peine de ne pouvoir critiquer les paiements qui seront faits en dehors d'eux.

Monaco, le 22 avril 1926.

**CRÉDIT MOBILIER DE MONACO**

**VENTES**

L'Administration du Crédit Mobilier a l'honneur d'informer le public qu'il sera procédé, les

**Mercredis 5 et 19 Mai 1926**

de 10 h. à midi et de 14 h. à 17 h., dans la salle des ventes du Crédit Mobilier, 15, avenue des Fleurs, Monte-Carlo, à la vente aux enchères publiques des nantissements déposés pendant les mois de février et de mars 1925, non dégagés ou renouvelés, consistant en : bijoux, brillants, perles, pierres précieuses, montres, argenterie et objets divers.

**PARQUET GÉNÉRAL DE MONACO**

(Exécution de l'article 381 du Code de Procédure pénale.)

Suivant exploit de Soccac, huissier, en date du 15 mars 1926, le nommé VAN CAUWENBERGE (Camillo-Albert), né le 17 juin 1898, à Grammont (Belgique), maçon, sans domicile ni résidence connus, a été assigné à comparaître personnellement, le mardi 11 mai 1926, à 9 h. du matin, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, sous la prévention de vol ; — délit prévu et réprimé par les articles 377 et 399 du Code pénal.

Pour extrait :

P. le Procureur Général,  
HENRI GARD.

**PARQUET GÉNÉRAL DE MONACO**

(Exécution de l'article 381 du Code de Procédure pénale.)

Suivant exploit de Soccac, huissier, en date du 14 avril 1926, le nommé GALLY (Jean-Louis-Alexis), dit Dalex, né à Paris (9<sup>me</sup>), le 17 décembre 1878, sans profession connue, ayant demeuré à Marseille, actuellement sans domicile ni résidence connus, a été assigné à comparaître personnellement, le mardi 1<sup>er</sup> juin 1926, à 9 heures du matin, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, sous la prévention d'abus de confiance ; — délit prévu et réprimé par l'article 406 du Code pénal.

Pour extrait :

P. le Procureur Général,  
HENRI GARD.

**MAISONS POUR TOUS**

La Revue pratique de l'Habitation et du Foyer, édition exceptionnelle de Jardins et Basses-Cours, multiplie les modèles de jolies maisons et les conseils pour les construire, même si vous n'avez pas d'argent. Hachette, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

**Les Annales**

Henri Béraud, Pierre Scize et Marcel Achard étaient particulièrement qualifiés pour nous conduire chez les Lyonnais. Leurs savoureux articles paraissent cette semaine dans les *Annales*, où figurent en outre une curieuse page d'Emmanuel Bourcier sur la police judiciaire, une page de jeunesse du duc d'Orléans, une nouvelle inédite d'Eveline le Maire et les noms de Zamacoïs, André Lang, Henri Bidou, G. de Pawlowski, Gérard Harry, Emile Henriot, François Fabré, etc.

En vente partout : le numéro, 1 franc.

**TRÈS BELLE PROPRIÉTÉ.** Agrément; rapport. Vaucluse, entre Carpentras, Orange, Avignon. Centre important. Fruits, primeurs. Château, solide construction pierres. 35 pièces meublées : électricité, eau. Grandes dépendances, 7 hectares, dont 4 clos de murs. Terre premier ordre. Eaux abondantes. Asperges, nombreux fruitiers, vignes. Prix : **850.000 fr.** Photo; détails sur demande. De Caseneuve, « La Forézienne », Château-Gombert, Marseille.

**ASSURANCES**

INCENDIE — VIE — ACCIDENTS — VOL  
RENTES VIAGÈRES — CHOMAGE

**LA FRANCE** = = = = =

Compagnie Anonyme à Primes fixes, fondée en 1837  
A PARIS, 14, rue de Grammont  
Capital social : 20 millions.

**LA CONCORDE** = = = = =

Compagnie Anonyme à Primes fixes, fondée en 1905  
A PARIS, 72, rue Saint-Lazare  
Capital social : 10 millions

LOUIS BIENVENU

AGENT GÉNÉRAL

1, avenue Crovetto (boulevard de l'Ouest), MONACO  
— Téléphone (5-54). —

**ASSURANCES**

Incendie - Vie - Accidents - Vol

L. PERUGGIA

Direction : Place Cassini, NICE

**L'Abeille**

Compagnie anonyme d'assurances à prime fixe, contre l'incendie.

**La Foncière**

LA C<sup>o</sup> LYONNAISE  
D'ASSURANCES MARITIMES  
RÉUNIES.

Comp<sup>o</sup> d'assurances contre les risques de transports par terre et par mer. Assurances des transports-valeurs. Assurances contre les risques de voyages dans le monde entier. Assurances contre le vol.

**La Préservatrice**

C<sup>o</sup> Assurances contre les accidents de toute nature : automobiles, chevaux et voitures, tramways, fêtes publiques, tirs, feux d'artifice, bris des glaces. Responsabilité civile des entrepreneurs.

Agent pour la Principauté de Monaco et Beausoleil

J.-B. FARAUT (6, avenue de la Gare, Monaco et Villa Le Vallonnal, Beausoleil.)

**APPAREILS et PLOMBERIE  
SANITAIRES**

**Henri CHOINIÈRE**

18, Boulevard des Moulins

MONTE CARLO

TÉLÉPHONE : 0-08

FUMISTERIE — CHAUFFAGE CENTRAL

Distribution d'Eau chaude.

**SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE CRÉDIT**

INDUSTRIEL et COMMERCIAL et de DÉPÔTS

Société Anonyme fondée en 1865.

Capital : **75 millions.** - Réserves : **25.850.000.**

*Siège social à MARSEILLE, 75, rue Paradis.*

*Succursale à PARIS, 4, rue Auber.*

Président : M. Edouard Cazalet.

**Groupe des Agences de Nice :**

NICE, 45, boulevard Dubouchage.

MONTE CARLO (Park-Palace).

MONACO (La Condamine) 45, rue Grimaldi.

MENTON, 1, rue de Verdun.

*Correspondants dans toutes les villes de France et principales villes de l'Étranger.*

**Opérations de la Société :** Comptes de dépôts productifs d'intérêts. — Envoi et transfert de fonds et délivrance de chèques pour la France et l'Étranger. — Garde de titres. — Escompte. — Recouvrements. — Change de monnaie. — Garde d'objets précieux. — Encaissement de coupons. — Avances garanties. — Ordres de Bourse. — Souscriptions. — Lettres de crédit.

**BULLETIN DES OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR**

**Titres frappés d'opposition.**

Exploit de M<sup>r</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 31 mars 1925. Trois Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 52975, 52976 et 52977.

Exploit de M<sup>r</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 10 juin 1925. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 44160 et 53827.

Exploit de M<sup>r</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 2 septembre 1925. Cinquante Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les n<sup>os</sup> 2071, 2905, 3136 à 3139, 20154, 22556, 26087, 29075, 34215, 39130, 43200 à 43202, 48523 à 48528, 46639, 46640, 49841, 50421, 50422, 50954 à 50956, 53011, 53225, 53882, 56337, 58339, 59190, 62172 à 62174, 62835 à 62839, 62857, 62858, 63542, 84287, 85350, 87924 et 87925.

Exploit de M<sup>r</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 2 novembre 1925. Un livret de petit dépôt au porteur de la Banca Commerciale Italiana (France), portant le n<sup>o</sup> 838.

Exploit de M<sup>r</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 20 novembre 1925. Une Action de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 17043 ; et neuf Cinquièmes d'Actions de la même Société portant les numéros 22191, 28961, 28962, 33712, 38949 à 38951 inclus, 38961, 55089.

Exploit de M<sup>r</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 25 mars 1926. Dix-sept Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 18652 à 18656 inclus, 64314, 64320 à 64323 inclus, 165791 à 165797 inclus.

Exploit de M<sup>r</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 7 avril 1926. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 917, 4665, 6887 et 19418.

**Mainlevées d'opposition.**

Exploit de M<sup>r</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 14 avril 1925. Dix Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 5883, 15958, 54910, 56465, 303045 à 303047, 303193 à 303195.

Exploit de M<sup>r</sup> Charles Soccac, huissier à Monaco, en date du 8 juillet 1925. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 21394.

Exploit de M<sup>r</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 18 septembre 1925. Trois Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 45286, 311363 et 6512.

Exploit de M<sup>r</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 18 septembre 1925. Dix Coupons d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 514, 3074, 21940, 26004, 41939, 42262, 45250, 47796, 49476 et 49583.

Exploit de M<sup>r</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 4 mars 1926. Deux Actions de la Société de l'Hôtel de Paris à Monte-Carlo, portant les numéros 717 et 25558.

Exploit de M<sup>r</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 9 mars 1926. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 38951.

Exploit de M<sup>r</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 19 mars 1926. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 38950 et 55089.

Exploit de M<sup>r</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 12 avril 1926. Dix Actions de la Société de l'Hôtel de Paris à Monte-Carlo, portant les numéros 4141, 4142, 8879, 8880, 10555, 15676 à 15680 inclus.

**Titres frappés de déchéance.**

Néant.